

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 JUIN 1922

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1922.

(Voir les nos 24-III et 204 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DELANNOY, le baron DE MÉVIUS, DUCASTEL, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, LIEBAERT, SEELIGER, SERRUYS, VAN CAUWENBERGH, VANDE MOORTELE, VAN OVERBERGH et DE BAST, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations, comme tous les autres budgets, est encore en augmentation sur celui de l'année dernière, malgré le grand désintéressement de S. M. le Roi.

De 8,583,633 francs en 1920, ce budget a passé à 11,074,172 francs en 1921, pour clôturer par 11,979,700 francs en 1922.

Ces augmentations sont la conséquence :

1° Des indemnités de vie chère accordées au personnel des deux Chambres et de la Cour des Comptes ;

2° Des frais d'impression et des fournitures de bureau ;

3° De l'application de l'article 52 nouveau de la Constitution relatif à l'indemnité parlementaire de la Chambre ;

4° De l'indemnité pour les membres du Sénat, votée malgré l'opposition d'une partie de la Haute Assemblée.

Le budget de la Cour des Comptes passe de 2,637,500 francs en 1921, à 2,776,800 francs en 1922 ; l'augmentation du crédit demandé est donc de 139,300 francs ; elle se justifie par le fait de l'augmentation du nombre des membres de la Cour, de leurs traitements, de l'accroissement du personnel et des frais de bureau nécessités par le chiffre considérable des affaires soumises à son contrôle.

Votre Commission, en examinant avec soin les différents postes du budget des Dotations, s'est demandé si, tout au moins quelques-unes des dépenses ne pourraient pas être réduites ?

(2)

Elle est convaincue de l'absolue nécessité de faire partout toutes les économies possibles ; il est indispensable de les réaliser si on veut mettre fin aux prodigalités et à des gaspillages pour sauver le pays de la ruine.

Votre Commission compte sur l'énergie de M. le Premier Ministre pour résister à toutes les exigences non justifiées par une impérieuse nécessité ; le concours du Sénat lui est complètement acquis à cette fin.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer à l'unanimité l'adoption du projet du budget des Dotations qui solde par 11,979,700 francs.

Le Rapporteur,
CAMILLE DE BAST.

Le Président,
Baron DE SADELEER.